

CHARTRE ATHLETES ET PARENTS

Afin de pouvoir reprendre les entraînements, en tant qu'athlète majeur ou parent / responsable légal d'un athlète mineur, je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des règles suivantes, les accepter, et les respecter en toutes circonstances.

Je m'engage à :

- M'inscrire au préalable via Doodle à l'entraînement que je souhaite effectuer
 - si je ne suis pas dans les 9 premiers inscrits, et donc non retenu, je ne viens pas
 - je ne viens jamais à une séance par surprise
- J'arrive précisément à l'heure et à l'endroit demandé, sans entrer en contact avec les autres athlètes ou parents d'athlètes. Je respecte les 2 mètres de distance lorsque j'attends mon début de séance
- Je me tiens à 2 mètres en statique et 10 mètres en dynamique de mes camarades d'entraînement
- Je ne partage aucun objet / élément quel qu'il soit avec qui que ce soit (gourde, chrono, téléphone ...)
- Je ne touche pas au matériel, seul mon coach le manipule
 - ne pas m'entraîner avec des engins de lancers / médecine ball etc (règle qui pourra évoluer avec protocole de désinfection)
 - je ne touche pas les infrastructures (rambardes, murs, etc ...)
- Je suis au courant que je n'aurai pas accès à différentes infrastructures et je me prépare en conséquence (j'arrive en tenue aux entraînements)
 - aux vestiaires
 - aux toilettes
- J'ajoute si possible un flacon de gel hydro-alcoolique à mes affaires de sport afin de pouvoir me laver les mains si j'ai touché quelque chose par erreur. Je suis le seul à manipuler mon propre flacon.
- J'ai conscience qu'un non respect des règles m'expose à une exclusion du groupe
- Ma tenue de sport part au lavage après chaque séance
- Je prends ma température avant de me rendre à l'entraînement
- Si je suis malade ou que je déclare des symptômes du Covid-19
 - je ne viens pas aux entraînements
 - je préviens immédiatement mon entraîneur
 - je préviens immédiatement le club par mail : acpa44150@gmail.com
- Si je m'entraîne seul, en autonomie
 - je donne une bonne image du club en respectant toutes les réglementations en vigueur
 - je n'utilise aucune infrastructure officiellement fermée par la mairie ou la Compa

Calendrier prévisionnel

Reprise sous protocole des cadets à master à partir du 18 mai sur espaces adéquats.

Reprise sous protocole des EA à Minimales à partir du 2 juin sur espaces adéquats si l'essai sur les cadets à master s'est montré satisfaisant.